On s'abonne à Lyon, chez:
THÉODORE PITRAT, Libraire, rue du Pérat;
Ve BARREAU, rue S.t Dominique;
LUSY, Libraire, rue Lafont, n° 20;
Et chez tous les Directeurs de Poste.

Echo de l'Univers,

Journal

De Littérature, Arts et Sciences, et de Commerce;

Par une Société de Gens de lettres.

L'Écho de l'Univers paraît Les Mardi, Jeudi et Samedi.
PRIX:
Trois Mois, . . 7 fr.
Six Mois, . . 13
Un An, . . 24
1 fr. de plus, par trimestre pour l'Étranger.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON *1893*

La Vérité a besoin d'Echo.

LYON, 8 Août 1826.

Nota. Les raisons qui avaient déterminées la fixation des jours de publication de l'*Écho de l'Univers* n'existant plus, ce Journal paraîtra dorénavant les Mardi, Jeudi et Samedi.

— Nous avons reçu quelques détails sur la mort de M. le desservant d'Irigny. Ce malheureux ecclésiastique, encore jeune, se nomme Monbernier. Son camarade d'infortune est le sieur Blanc, percepteur des contributions directes. Ils s'étaient baignés plusieurs fois ensemble les jours précédens. Leurs corps ont été retrouvés à deux cents pas du lieu de l'événement. On n'avait entendu aucuns cris, aucun appel de secours.

— Ce n'est pas Goriès, comme on l'a imprimé par erreur, mais bien Guyès, que se nomme le soldat qui a été cendamné, le 4 de ce mois, à la peine des travaux forcés à perpétuité.

— Le Conseil de préfecture, devant lequel M. Singier s'était pourvu, ensuite du jugement rendu, par le Tribunal civil, dans la cause entre M. Singier et MM. Franconi frères, a renvoyé les parties devant son Exc. le ministre de l'intérieur, pour l'interprétation du privilége dont se prévalent les célèbres écuyers.

— Un surveillant, nommé Guillaume, de service, lundi de la semaine dernière, sur le chemin de l'Ile-Barbe, a sauvé les jours d'un père de famille et de son enfant, qui allaient être écrasés sous les roues d'une voiture.

— On voyait dimanche, sur nos murs un placard de grande dimension, en tête duquel était ce mot en grosses lettres : *Lisez.* En s'approchant on s'apercevait bientôt qu'il s'agissait tout simplement d'une vente de fond de commerce. Il paraît que le charlatanisme de l'affiche n'est pas moins exploité que les autres.

TRIBUNAUX DE LYON.

COUR D'ASSISES.

Audience du 5 août.

Jean Dalliès a été amené devant la Cour; son physique annonce un homme fort et vigoureux. Il est accusé d'avoir tué avec préméditation ou de guet-à-pens, le nommé Jean Lassarra, garde-champêtre, au canton de Monsol.

Voici le résumé de l'acte d'accusation dont le greffier a donné lecture :

Jean Lassarra en proie, à des douleurs rhumatismales, marchait avec quelque difficulté. Il avait rédigé peu de jours avant l'événement un procès-verbal de contravention contre Jean Dalliès, connu par son caractère tracassier, et par ses nombreux délits forestiers ou de braconnage. Celui-ci avait laissé récemment paturer son cheval dans une prairie réservée.

L'assassinat fut commis dans les bois de M. Dussardon, où Dalliès rencontra sa victime, qu'il frappa de onze coups sur la tête avec le manche d'une pèle qu'il a reconnue plus tard lui appartenir, et qui a été trouvée sur le lieu de la scène. Le voyant encore respirer, il lui brisa deux côtes avec le même instrument lorsqu'il fut certain qu'il ne respirait plus, il tira le cadavre par les pieds et l'entraîna pour le cacher dans l'endroit le plus profond du bois.

L'autopsie cadavérique fut faite par M. le docteur Fléchet, en présence des Autorités locales. Quelques propos équivoques motivèrent l'arrestation de Jean Dalliès, qui avoua plus tard qu'il était depuis douze ans l'ennemi personnel de Lassarra.

L'assassin, un instant après le crime, rencontra sa femme qui lui venait au-devant; il lui adressa ces effrayantes paroles : *C'est fini, je l'ai tué.* La femme frémit et s'écria : *Tu es un malheureux.* Conduit devant le juge d'instruction à Villefranche, l'accusé se livra à des aveux complets : il déclara formellement qu'il avait assassiné le garde auquel il portait une haine implacable. Il raconta tous les détails de cet horrible événement. Le procès-verbal dressé contre Dalliès fut trouvé dans la poche de la victime, et l'accusé expliqua que cet infortuné, quand il le frappait, ne cessait de lui crier : *Ne me tue pas, je ne ferai pas enregistrer ton procès-verbal;* il fut insensible à ses prières. On remarque dans ses réponses une singulière réflexion : *Je suis fâché d'une chose*, dit-il au juge d'instruction, *Lassarra devait avoir la conscience bien chargée, et il est mort sans se confesser.* Quelle abominable hypocrisie ! ou plutôt quelle affreuse dérision !

Aux débats, Dalliès a voulu rétracter ses premières déclarations ou plutôt les modifier.

Me Portalet a porté la parole pour l'accusé. Les fonctions du ministère public étaient remplies par M. Vincent Saint-Bonnet, substitut de M. le procureur du Roi.

Le brigadier de la gendarmerie et 9 autres témoins ont éte entendus.

Les débats se sont prolongés dans la soirée.

M. le conseiller Deroche de Longchamp, président, a fait le résumé de l'affaire.

Les Jurés se sont renfermés dans la Chambre de leurs délibérations, à 5 heures et demie du soir. Rentrés en séance à 6 heures, M. le chef des juris a donné connaissance de la réponse faite aux questions qui lui avaient été soumises.

Dalliès a été déclaré coupable de meurtre avec préméditation.

M. l'avocat-général a requis l'application de l'article 302 du Code pénal.

Les voix recueillies, M. le président de la Cour a prononcé d'une voix émue l'arrêt fatal, qui condamne Dalliès à la peine de mort, en réparation du crime d'assassinat par lui commis.

Le président annonce au condamné que la loi lui accorde trois jours pour se pourvoir en cassation.

La lecture de cet arrêt a paru produire plus d'impression sur l'auditoire, que sur Dalliès lui-même, dont les traits annonçaient une sorte d'impassibilité.

Rentré dans sa prison, Dalliès s'est écrié : *Voilà une bonne nouvelle pour les autres.* Il faisait allusion aux assassins qui seront jugés le 18 de ce mois. Il n'a du reste manifesté aucun regret ni fait entendre aucune plainte. Il s'est contenté de déplorer le sort des deux malheureux enfans auxquels il a donné le jour.

P. S. Trois individus accusés de vol commis dans la nuit, et dans des chemins publics, ont été traduits hier devant la Cour. Nous ferons connaître le jugement dans le prochain N°.

Aujourd'hui, on appellera la cause de Michel Piston, prévenu d'un délit de blessures graves : il est défendu par Me Delorme. Les journaux de cette ville racontèrent dans le tems l'événement qui donne lieu à l'accusation. Piston est un jeune homme : il avait bu avec un de ses camarades, et ce fut le soir, à la sortie du cabaret, qu'une rixe violente et déplorable s'engagea entre eux, par suite de laquelle Piston porta au bas-ventre de cet individu plusieurs coups assez graves, avec un instrument tranchant. Le blessé n'était pas rétabli lors des dernières assises, où il ne put comparaître, et l'affaire fut renvoyée à la présente session.

— Ce matin, Jean Dalliès, condamné à mort, ne s'était pas encore pourvu en cassation.

ALBUM LYONNAIS.

La représentation donnée, vendredi, au bénéfice de l'acteur Essé, offrait deux nouveautés : *Oréno* ou *le bon Nègre*, et *les Comptes de tutelle*. Ce dernier ouvrage, qui présente des détails charmans, a obtenu un succès d'estime ; mais *Oréno* a mérité une chûte complète. Le choix qu'a fait le bénéficiaire, en faisant jouer cette dernière pièce, est vraiment inexplicable.

— Plusieurs Abonnés du *Journal du Commerce*, après avoir lu le N° de dimanche dernier, ont felicité le Rédacteur, à raison de l'exactitude et de la précision des détails qu'il a su employer dans le compte-rendu des affaires criminelles jugées récemment.

— Voici les changemens de domicile arrêtés par les propriétaires des diverses Feuilles publiques qui paraissent à Lyon :

La *Gazette universelle* a ses bureaux, place *du Gouvernement* ;

Le *journal du Commerce*, rue *des Frippiers* ;

Le *journal d'Annonces judiciaires*, rue *du Palais* ;

L'*Indépendant*, rue *du Plat*, à l'enseigne de l'*Oie*, avec un pied à terre à Saint-Just, rue *Vide-Bourse* ;

L'*Echo*, enfin s'est établi, rue *des Deux-Cousins*.

— Odry et Brunet, les héros de la grosse *bêtise* et du calembourg, ont reconnu l'insuffisance de leurs premières études. Ils viennent de prendre un abonnement *au Journal de LL. MM. Charles-Jean et don Pedro*.

CHRONIQUE GÉNÉRALE.

La Cour royale de la Seine vient de rendre son arrêt dans l'affaire des manuscrits de M. Lemontey.

L'ordonnance de référé, qui avait annoncé que les originaux réclamés par le ministre des affaires étrangères resteraient sous le scellé, a été purement et simplement confirmée, sans préjuger toutefois la question de propriété. Me Parquin a plaidé pour les héritiers Lemontey.

— Un officier-général, le vicomte Digeon, pair de France, est mort le 2 août près de Paris.

— Le département des Landes vient de fournir deux exemples de la plus épouvantable superstition : deux femmes ont failli être brûlées par une tourbe d'ignorans, qui les considéraient comme adonnées aux pratiques de la sorcellerie. Les coupables sont entre les mains de la justice.

— Il existe en Alsace une espèce de secte connue sous le nom de *Piétistes*. Deux de leurs chefs ont été poursuivis pour contravention aux lois sur les réunions au-delà de vingt personnes. Acquittés par la Cour de Colmar, l'arrêt de celle-ci a été déféré à la Cour de cassation, qui vient de l'annaliser en reconnaissant que l'article du Code pénal, qui prohibe les réunions ci-dessus désignées, n'est pas incompatible avec l'article 5 de la Charte, sur la liberté des cultes existans, et en décidant que les sectaires dont il s'agit ne peuvent se réunir sans autorisation.

— La Gazette de Breslau annonce qu'on a découvert en Silésie une bande de voleurs dirigée par deux dames connues pour faire beaucoup de dépenses. Cette bande, qui était organisée et obéissait à des statuts, avait déjà commis quatre-vingt-treize vols, dont quatorze avec effraction.

— Le conseil d'arrondissement de Toulouse a tenu sa première séance, le 26 juillet. L'année dernière, un membre de ce conseil fit la proposition de porter au conseil-général du département le vœu de voir rétablir par une loi un corps enseignant. Cette année, la même proposition a été faite. Aux termes de la loi, le conseil d'arrondissement, qui a dû tenir sa seconde séance le 5 du courant, aura à décider si cette demande mérite d'être prise en considération.

— Le clergé de la ville d'Agen a voulu payer aussi à la mémoire de l'archevêque de Bordeaux le tribut de regrets et de vénération que l'on doit à ses éminentes qualités. Par ordre de M.gr l'évêque d'Agen, un service a eu lieu dans l'église cathédrale de cette ville. Un magnifique sarcophage, décoré des emblêmes du deuil, s'élevait au milieu du chœur ; autour du monument, des prêtres récitaient des prières pour celui dont la vie entière fut un modèle de vertus apostoliques. M. l'abbé de Trincaud, vicaire-général, a officié à la grand'messe, pendant laquelle deux motets ont été exécutés à l'offertoire et à l'élévation ; M.gr l'évêque a fait l'absoute, et la cérémonie s'est terminée au milieu d'un grand concours de fidèles.

— M.gr le Dauphin vient de faire remettre à M. le comte d'Allonville, préfet du Puy-de-Dôme, sur la prière qui

lui avait été adressée par ce magistrat, une somme de mille francs pour les plus nécessiteux des habitans des communes de Tauves et de Latour (arrondissement d'Issoire), qui ont été incendiés, dans le courant du mois de juin dernier.

— Un voleur détenu dans les prisons de Poissy est parvenu à s'évader. Le premier usage qu'il a fait de sa liberté, a été de s'embusquer sur la grand'route; un voyageur est bientôt survenu, et a payé de 1,500 fr., dodt il était porteur, cette fâcheuse rencontre. Cependant une brigade de gendarmerie avait été mise sur les traces du prisonier, et l'a arrêté, une heure après, encore nanti de la somme.

— Un individu avait écrit au ministre de l'intérieur pour lui annoncer qu'il avait découvert le mouvement perpétuel, et réclamer la récompense promise pour cette découverte. S. Exc. l'a renvoyé à l'Académie des sciences, seul juge compétent en pareille matière. Le 24 juillet, l'individu en question s'est présenté à la séance de ce jour tenue par cette Académie, et a désiré savoir préalablement ce qu'elle entendait par *mouvement perpétuel*; les Académiciens se sont mis à rire, et la demande n'a pas eu de suite.

— Un garde-champêtre du département de la Meurthe, poussé à bout par les railleries d'un nommé Roncon, qui prétendait que le garde ne l'atteindrait pas avec son fusil à 150 pas de distance, a eu le malheur d'accepter ce défi dangereux; il a frappé d'une balle l'imprudent qui a eu le corps traversé d'outre en outre, et dont les jours sont dans le plus grand danger.

Le garde-champêtre a été écroué dans la prison de Lunéville.

— On nous écrit de Bordeaux :

Par décision du 16 de ce mois, S. M. a permis que le corps de feu M.gr l'archevêque de Bordeaux, déposé dans une des chapelles de l'église métropolitaine, y fût définitivement inhumé en prenant toutes les précautions d'usage pour la salubrité publique.

— M. le docteur Capuron, professeur de médecine à la faculté de Paris, vient d'arriver aux eaux de Gastera-Verduffan, près Auch (Gers), comme inspecteur de ces eaux.

— Une femme nommée Anne Garbero, âgée de 40 ans, demeurant à Racconis, en Piémont, ne prend depuis plus de huit mois aucune espèce de substance alimentaire, ni solide, ni liquide. Elle n'en peut souffrir l'odeur, et l'idée seule d'en user la fatigue. Elle n'a perdu la voix que depuis peu; mais par le mouvement de la tête, des yeux et des lèvres, elle se fait parfaitement comprendre et répond à toutes les questions. Il paraît qu'elle goûte une joie intérieure toute particulière. Les médecins étonnés trouvent ce phénomène merveilleux; toutes les personnes, et elles sont en grand nombre, qui l'ont examiné avec le plus grand soin, sont restées convaincues qu'il n'y a lieu ici à aucun soupçon d'imposture.

— On écrit de Cagliari que la récolte en blé et en vin surpasse de beaucoup les grandes apparences qu'elle avait présentées.

Un nouvel orage a éclaté, le 19 juillet, à quatre heures après midi, et a duré jusqu'à sept heures. La pluie et la grêle poussées par le vent tombaient avec tant de violence qu'elles ont causé de grands dommages dans les environs de cette capitale; les blés de la seconde recolte peuvent être considérés comme perdus, et les vignes ont beaucoup souffert.

VARIÉTÉS.

M. Grandperret, est l'auteur d'une Epître à M. de Lamartine, qui ne serait pas désavouée par un écolier de rhétorique. Point de poésie, mais de l'exactitude; point de mouvement, mais la plus grande régularité grammaticale. Quelques vers de cet opuscule échappé aux loisirs du savant candidat de l'Académie..... de Lyon, s'entend, sont à peu près de la force du distique suivant, que composa un célèbre philosophe pour prouver que la poésie était chose facile :

Il fait en ce moment le plus beau tems du monde,
Pour aller à cheval sur la terre et sur l'onde.

— Outre les billets de banque des parieurs anglomanes, et les trois cents francs qu'il vient de recevoir de la munificence royale, le vélocipède Rummel a la satisfaction de s'entendre comparer au coureur d'Alexandre-le-Grand, et, sans transition, aux chevaux de New-Marquet. Quelle gloire pour un homme !

— Un astronome, M. Olbers, a publié des observations desquelles il résulte que la comète, qui a paru en 1801 et 1805, est la même que celle vue en 1818 et 1825. Elle ne dépasse pas l'orbite de Jupiter, et ce savant nous assure qu'elle bouleversera notre planète, qu'elle sera soumise à l'influence d'un nouveau déluge. Rassurons-nous, cet événement ne doit arriver que dans 216 millions d'années. M. Olbers est certain que, dans le cas où sa prédiction ne pourrait se vérifier, ce n'est ni de ses contemporains, ni de ses lecteurs qu'il recevra des reproches.

— La grande imprimerie royale à Paris occupe 80 presses, 295 ouvriers, et consomme annuellement 70 à 80,000 rames de papier. Outre cet établissement, il existe à Paris encore 80 imprimeries, et 600 presses en activité.

— Le grand chef de file de tous les journaux est le *Fremanns, journal* qui paraît à Philadelphie. Ses feuilles sont longues de trois pieds et larges de quatre pieds; chaque page a six colonnes.

— On sait qu'Edimbourg est peut-être la ville des trois royaumes où le commerce d'imprimerie a ordinairement le plus d'activité : il en est tout autrement aujourd'hui. On apprend de cette ville que plus de 1,200 compositeurs sont sans ouvrage, et qu'une maison, qui occupait ordinairement 12 correcteurs d'épreuves, n'a gardé que son prote et ses apprentis.

— Un millionnaire mourut il y a quelques jours à Paris, et tout le monde était édifié de la ferveur avec laquelle un arrière-cousin qui se trou-

vait un des héritiers, en assistant au convoi funèbre, lisait dans un petit volume qu'il avait à la main, ce qu'on supposait être des prières pour le défunt. Cependant un curieux jette un coup-d'œil sur le livre : quel était ce pieux volume ? le *Code civil*, ouvert au chapitre des *successions*.

— MM. les frères Franconi arriveront à Marseille dans une quinzaine de jours. On va disposer et agrandir, pour leur spectacle, le Cirque qui existe sur le boulevard Bourbon.

— Darboville donne en ce moment des représentations à Perpignan où, dit le journal de cette ville, il obtient beaucoup de succès. Notre confrère assure même que ce chanteur a retrouvé toute sa voix. Il faut bien le croire, puisque c'est un journaliste qui le dit.

— On écrit de Naples que les habitans de cette ville ont maintenant sous les yeux un phénomène fort singulier. C'est un jeune homme de 28 ans, né à Brischel en Barbarie, dont la chevelure a pris un tel accroissement, qu'elle s'étend dans tous les sens à quatre pieds de longueur. Elle a la consistance de la soie d'un porc.

— On vient de découvrir à Besançon un canal de construction romaine, dont la hauteur est de 6 pieds et la largeur de 19 pouces. On conjecture que ce canal passait sous un édifice auquel il servait d'égoût.

— Voyons, que prendrons-nous, pour achever notre dîner, disait à son camarade certain vaurien dînant chez un traiteur ? Veux-tu du Madère ou du Malaga ? — Ma foi, non, répondit l'autre ; j'aime mieux prendre cette fourchette. — Hé bien, l'un n'empêche pas l'autre.

— Appelée par sa position géographique à exercer une grande influence au moyen de ses armées de terre, la France négligea trop souvent les ressources qui lui permettent de créer une marine formidable. Malgré cette propension à ne pas développer cette partie des forces nationales, nous fûmes les dominateurs des mers lorsque nous eûmes au timon de l'état des ministres habiles, sincèrement attachés à la patrie, et qui sentirent la nécessité de prouver à nos rivaux ce que peuvent l'habileté et la valeur des marins français : tel fut Colbert. Ce grand homme tira notre marine militaire de l'état de faiblesse où elle languissait ; il sut encourager l'homme de mer jusque-là caché dans l'obscurité de sa naissance et de sa profession ; il fit de nos marins des guerriers qui rivalisèrent de gloire avec les armées de terre. Parmi ces braves s'éleva un grand capitaine, dont la renommée l'emporta bientôt sur celle des amiraux ennemis : le port de Dieppe donna Duquesne à la France.

L'Histoire a pleinement rendu justice à ce marin, qui joignit à ses trophées la réputation que mérite la noblesse de caractère ; mais l'Histoire, qui offre tant de belles pages à feuilleter, ne présente peut-être pas à l'admiration publique un moyen aussi frappant, aussi populaire que les productions du burin ou du crayon lithographique.

On a donc cru faire une entreprise à la fois nationale et agréable à ses concitoyens en publiant, à Dieppe, le portrait en pied d'Abraham Duquesne, qui ne se trouve dans aucune bibliothèque publique ou collection particulière.

Ce portrait en pied est copié par M. Hunziker, sur la belle statue en marbre du célèbre Coustou, placée dans une des salles du Louvre. Il doit paraître le 5 août (1).

MODES DE PARIS.

Quelquefois, pour mieux imiter un filet, les robes rayées à losanges ont un point rond à chaque endroit où les lignes se croisent. La mode des étoffes, dites *filets de Vulcain*, vient de la vogue du ballet-pantomime de ce nom.

Quelques modistes associent au taffetas-filet-de-Vulcain, un taffetas à pois. L'une de ces étoffes forme le dessus, l'autre la doublure. Quelquefois la forme d'un chapeau est rayée et la passe est à pois. La garniture consiste toujours en biais contournés et en rosettes de ruban assorti à l'étoffe.

Quelques merveilleuses ont fait faire des capotes de crêpe crêpé bleu, à passe bordée d'une grosse ruche, moitié bleue, moitié jaune-caroline. Deux rosettes en ruban de gaze de cette dernière couleur agraffent deux bouquets de myosotis, qui sont placés sur le devant de la forme.

On voit des chapeaux de crêpe crêpé blanc dont la passe est froncée à gros tuyaux et bordée en dessous d'un biais de taffetas à carreaux couleur de rose et blancs. Autour de la forme, des clochettes couleur de rose sont tortillées avec un biais également bordé.

Quelques chapeaux de tissu de paille lisse ont le dessus de la forme rond, et sont garnis de rosettes formées de deux rubans de satin cousus bord à bord, l'un bleu et l'autre jaune-paille, ou l'un rose, l'autre noir.

(1) On souscrit, à Dieppe, chez Marais fils, éditeur.

ANNONCE.

46. Deux ballots, l'un contenant 48 schalls mérinos et l'autre 72 de même qualité, ont été trouvés sur la grande route, près le pont Saint-Esprit. Ceux qui les auraient perdus, sont invités à s'adresser au bureau de police de la préfecture du Rhône, à Lyon.

PRIX DES GRAINS.

Marché de Lyon du 1er au 7 Août 1826.

	Le double-Boisseau.
Froment beau.	4 35
Id. moyen	4 25
Id. moindre.	4 12
Seigle beau.	2 68
Id. moindre.	2 50
Orge belle.	2 25
Id. moindre.	2 20
Maïs.	2 90
Blé noir.	2
Avoine.	2 10
Pommes de terre rouges.	
Id. blanches.	

BOURSE DE PARIS.

COURS AUTHENTIQUE, 5 Août.

Cinq pour cent consolidés. Jouissance du 22 Mars 1826. — 100 f. 25 c. 30 c. 35 c. 30 c.
Quatre 1/2 p. 0/0 J. du 22 Mars,
Trois pour cent, 65 f. 95 c.
Annuités à 4 p. 0/0 J. du 22 Déc.,
Action de la banque, 2015.
Obl. de la Ville Paris, J. de Avril,
Rente de Naples, 72 fr. 30 c.
Rente d'Espagne, 8 1/2.
Emprunt royal d'Espagne, 1823. Jouis. de Janvier 1826. — 45 5/8.
Emprunt d'Haïti,

THÉATRE.

La Belle-mère, ou la Coalition. — Le Roman par lettres, ou le Chapitre XVIII. Soliment II ou les trois Sultannes. — L'Anonyme ou les jeunes Avocats.

THEODORE PITRAT, IMPRIMEUR DE MGR. LE DAUPHIN, RUE DU PERAT, N° 28.